Gare Lille Europe : l'auteur de la fausse alerte attentat, qui a semé la panique et mobilisé le RAID, possède 18 mentions à son casier judiciaire

21/07/2023 à 23h58



Un trentenaire déjà condamné à de multiples reprises, qui a lancé mercredi une fausse alerte attentat pour ne pas rater son train, entraînant une matinée de pagaille dans Lille et l'évacuation des gares, a été placé en détention provisoire vendredi. Il sera jugé le 30 août avec sa compagne, poursuivie pour les mêmes faits, après le renvoi vendredi de leur procès en comparution immédiate.

Mercredi, ce chauffeur-livreur de 30 ans originaire du Nord, dont le casier judiciaire porte 18 mentions, notamment six pour violences ou menaces envers conjointe, avait écrit deux SMS à une plateforme SNCF : l'un indiquait « alerte terroriste » et l'autre le numéro d'un train Paris-Lille, selon l'avocat de la SNCF, Me Vincent Domnesque. (…)

(…) Tous deux reconnaissent les faits, qui ont entraîné l'interruption du trafic, l'évacuation en urgence des deux gares de Lille, dont l'une pendant trois heures, et

l’intervention de dizaines de policiers nationaux, du Raid, des services de déminage, de militaires et des pompiers. (…)

Le parquet a levé le sursis sur deux peines précédemment prononcées contre l’homme, qui devra désormais effectuer 18 mois de prison, auxquels s’ajoutera l’éventuelle peine décidée dans cette affaire.

Le tribunal a également pris en compte le fait qu’il s’était affranchi d’une décision de justice de 2022 lui interdisant tout contact avec sa compagne, au point de se pacser avec elle en 2023. Les prévenus encourent deux ans d’emprisonnement et 30 000 euros d’amende.

Le Parisien

(…) La ligne téléphonique a été facilement remontée par les policiers et ils ont rapidement pu identifier Yohann B, son propriétaire. (…) le suspect a été interpellé par le Raid, ainsi que sa compagne, Prisca C. (…)

20 minutes